

Enfants de djihadistes : l'impatience des familles

Les parents, grands-parents ou proches des combattants qui ont rejoint l'organisation Etat islamique multiplient les démarches, sans succès

Depuis l'annonce, en octobre 2018, d'un possible retour organisé des enfants de djihadistes retenus au Kurdistan syrien, les parents, grands-parents, ou proches des combattants qui ont rejoint les rangs de l'organisation Etat islamique (EI) ne cessent de compter les jours. Des espoirs que n'a fait qu'accroître l'annonce, mi-décembre 2018, du retrait précipité des troupes américaines. Mais, face aux tergiversations françaises, ils s'impatientent. Et, depuis plusieurs semaines, malgré l'opposition de l'opinion hexagonale, ils tentent désormais par tous les moyens d'alerter sur la situation plus spécifique de leurs enfants ou petits-enfants dans ces zones.

Interviews, tribunes, notamment dans *Le Monde*, actions en justice... tout est tenté par ces familles et leurs avocats. Lundi 11 mars, un recours a encore été envoyé au tribunal administratif de Paris par l'avocate Samia Maktouf, au nom des grands-mères de deux orphelins de 5 ans et 2 ans retenus au camp de Roj. « Ces enfants français courent un réel danger », justifie-t-elle en avançant « les velléités militaires de la Turquie dans cette zone

Les lenteurs sont justifiées par des ajustements dans l'analyse des risques juridiques qu'un rapatriement collectif impliquerait

autonome, ainsi que la volonté affirmée du régime syrien d'en prendre possession (...). L'avo-

cate invoque notamment une « violation de la convention des droits de l'enfant ».

Rien ne dit toutefois que cette démarche aboutisse. En l'absence de représentation de l'Etat ou d'autorités consulaires en Syrie depuis 2012, les saisines des juridictions françaises n'ont que peu de chances de prospérer. En janvier 2018, quatre avocats – M^{es} Marc Bailly, William Bourdon, Marie Dosé et Martin Pradel – avaient déjà déposé plainte pour « détention arbitraire » auprès du procureur de la République de Paris. Ils contestaient alors le fait que les mères de ces enfants puissent être jugées au Kurdistan syrien – non reconnu comme un Etat – et donc retenues sur zone pour une durée indéterminée avec leur progéniture. Mais cette plainte a été classée sans suite.

Face à cette impasse, le 28 février, ces mêmes avocats ont saisi le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Si le comité « n'est pas une juridiction au sens du droit international public et ne dispose d'aucun pouvoir de sanction », il peut exiger d'un Etat de prendre des mesures provisoires, ont-ils justifié dans un communiqué. La France doit « prendre ses responsabilités et protéger ses enfants d'un risque de famine et de mort imminente », ont précisé M^{es} Dosé, Pradel et Bourdon. Le cas particulier des orphelins ne faisait toutefois plus débat, au Quai d'Orsay, ces dernières semaines, la France se disant prête à les rapatrier quoi qu'il advienne.

Le seul pays où un recours en faveur des djihadistes retenus au Kurdistan syrien a partiellement prospéré récemment est la Belgique. Fin décembre 2018, la justice d'outre-Quévrain a ordonné au gouvernement belge de rapatrier six enfants de djihadistes et leurs mères. La décision donnait alors quarante jours à l'Etat pour pren-

dre toutes les mesures nécessaires, sous peine d'une astreinte de 5 000 euros par jour et par enfant, plafonnée à un million d'euros. Mais en février, la cour d'appel de Bruxelles l'a annulée. Bruxelles est aujourd'hui alignée sur la position de nombreux pays européens. A savoir : gagner du temps.

Tergiversations américaines

Des lenteurs facilitées pour partie par les tergiversations américaines sur leur calendrier de retrait. Mais aussi par des ajustements dans l'analyse des risques juridiques qu'un rapatriement collectif impliquerait. A Paris, après avoir longtemps défendu l'idée que les enfants pourraient rentrer seuls si les mères donnaient leur accord, on dit notamment s'être rendu compte que cette approche pouvait exposer l'Etat à des recours, au nom justement de « l'intérêt supérieur de l'enfant »... Le retour des seuls enfants défendu depuis peu par certaines personnalités comme le ténor du barreau Henri Leclerc, apparaît donc plus comme une sonnette d'alarme qu'une réelle possibilité juridique.

Seule exception : si les mères – ou les pères – de ces enfants venaient à être transférés en Irak pour y être jugés et qu'une condamnation y était prononcée. Un transfert qui pourrait se faire s'il était établi que ces djihadistes ont commis des infractions sur le sol irakien, par exemple du temps où le « califat » était encore un vaste territoire à cheval sur la Syrie et l'Irak. Malgré les larges faiblesses de son système judiciaire, l'Irak est un pays souverain reconnu par la France. L'accord que ces ex-djihadistes pourraient ensuite donner à une séparation d'avec leurs enfants aurait alors plus de valeur qu'au Kurdistan syrien.

Trois des enfants de Mélina Boughedir, 28 ans, première Française jugée en Irak pour des faits de terrorisme, en 2018, ont ainsi été ra-

patriés en France en décembre 2017, après qu'elle a donné son accord. Agés de 4, 6 et 8 ans, ils ont été placés auprès de l'aide sociale

à l'enfance. La jeune femme n'a gardé avec elle que sa plus jeune fille, âgée de 2 ans. Une autre Française, Djamilia Boutoutaou, 28 ans, condamnée en avril 2018 à vingt ans de réclusion en Irak, devrait pour sa part voir sa fille bientôt rapatriée, selon ses avocats M^{es} Camille Lucotte et Martin Pradel.

Mais rien ne dit que cette option soit applicable à l'ensemble des djihadistes retenus au Kurdistan syrien. D'autant que si les derniers chiffres officiels connus

font état d'une cinquantaine d'adultes et d'une centaine d'enfants retenus dans les camps kurdes, avec le démantèlement du dernier bastion de l'EI, à Baghouz, ces chiffres pourraient avoir fortement évolué. Reste l'hypothèse d'un retour groupé. Mais après avoir un temps été évoquée, cette solution apparaît aujourd'hui suspendue à des contingences soigneusement tenues confidentielles. ■

ÉLISE VINCENT

LE CONTEXTE

À L'ÉTRANGER

Une centaine d'enfants et une cinquantaine d'adultes sont retenus aujourd'hui dans les camps kurdes en Syrie, selon les derniers chiffres officiels. Mais ils pourraient être beaucoup plus nombreux.

EN FRANCE

Environ 85 enfants sont déjà rentrés depuis 2014, en majorité avec leurs parents. La plupart ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance, les autres à leurs proches.

« Elle ne dit pas aux autres qu'elle veut rentrer en France »

A Aulnay-sous-Bois, Sarah attend le retour de sa sœur et de son neveu, âgé de 3 ans, actuellement dans le camp d'Al-Hol, en Syrie

TÉMOIGNAGE

La chambre de Mohamed (tous les prénoms ont été modifiés) à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) est presque terminée. Il ne manque plus que lui. A la hâte, Sarah a repeint les murs en blanc et commandé un lit superposé. Surtout, elle a acheté une myriade de jouets pour son neveu qu'elle n'a jamais vu, mais dont elle sait tout. Elle espère son arrivée, elle ne sait trop quand.

Mohamed est né à Mossoul, un 12 novembre 2015, la veille des attentats de Paris et Saint-Denis. Il a aujourd'hui 3 ans et n'a connu que la guerre. Pendant deux ans, sa mère, Soraya, une Française de 35 ans originaire des Hauts-de-Seine, l'a trimballé avec elle entre l'Irak et la Syrie au gré des avancées et des reflux de l'organisation Etat islamique (EI). Le 4 février, la mère et son fils ont fini par rejoindre, avec la petite Zayneb, une orpheline de 5 ans adoptée par Soraya, le camp kurde d'Al-Hol, dans les collines du nord-est syrien, avec l'espoir d'être rapatriés par l'Etat français, laissant derrière elle quatre années de vie sous le califat.

Le père de Mohamed est un français d'origine laotienne, avec qui Soraya a vécu un an en Egypte, avant de rejoindre le califat. Deux mois après la naissance de son fils, l'homme meurt, tué par un tir de drone. A cette époque, Soraya demande quotidiennement des conseils à sa sœur pour l'éducation de son fils, qu'elle élève dans une maison de femmes veuves et célibataires. Sur son téléphone portable, Sarah montre les photos du petit Mohamed, « toujours collé à sa mère ». « C'est fou d'aimer autant quelqu'un qu'on n'a jamais vu », souffle-t-elle.

Sarah peut livrer mille détails sur son neveu. Mohamed déteste les carottes, adore le bruit de l'aspirateur, et surtout le chocolat. Mais de ses premiers pas, vers 1 an, Sarah « ne sait rien ». A l'automne 2016, un an après la naissance de l'enfant, a commencé la bataille de Mossoul, une vaste offensive pour reprendre la dernière grande ville tenue par l'EI en Irak.

Soraya débute alors une fuite qui durera deux ans. Deux ans de silence durant lesquels sa sœur essaiera d'« en faire un souvenir lointain », la croyant morte. Un jour d'octobre 2018, alors qu'elle venait d'accompagner ses enfants à l'école, Sarah voit soudain l'icône de l'application de messagerie Telegram s'afficher sur son téléphone. Elle ouvre le message : « C'est Soraya, ça fait longtemps je sais, mais on va bien. »

« Un long chemin »

Elle se trouve alors à Baghouz, le dernier bastion de l'organisation terroriste, désormais assiégée par les Forces démocratiques syriennes, une alliance arabo-kurde alliée de la coalition internationale engagée contre l'EI. Les nouvelles sont sporadiques, une fois toutes les deux semaines environ, où Soraya raconte les bombardements et la faim. En janvier 2019, alors que le siège de Baghouz se resserre, Sarah transmet à sa sœur le contact de l'avocate M^e Marie Dosé, qui gère plusieurs dossiers de femmes djihadistes.

Surtout, elle incite sa sœur à quitter cette bourgade réduite en poussière, lui conseillant de se rendre dans un camp kurde, d'où elle pourrait être rapatriée. Sarah l'écoute et quitte la maison abandonnée qu'elle partageait avec d'autres femmes djihadistes. Lorsqu'elle donne des nouvelles à sa sœur, quelques jours plus tard, elle se trouve au camp d'Al-Hol.

Depuis un mois, elle décrit dans ses messages les conditions de vie indigentes dans ce camp fermé, passé en quelques semaines de 10 000 à 33 000 personnes. Selon l'Organisation mondiale de

« Des femmes comme ma sœur veulent rentrer, payer leur dette à la justice et sauver leurs enfants », résume Sarah

la santé, vingt-neuf enfants, dont des nourrissons, sont morts ici d'hypothermie. L'eau n'est pas potable et provoque des maladies. Les vivres sont onéreux quand ils ne sont pas inexistantes.

« Les enfants n'ont pas pu se laver depuis deux mois », s'alarme Sarah, tendant une photo des sanitaires et des douches recouverts de crasse noire. Au sein du camp, Soraya vit dans une tente avec quatorze personnes. « Elle ne dit pas aux autres qu'elle veut rentrer, celles qui ont envie de retourner en France se font traiter de mécréantes, certaines se font brûler leur tente », rapporte Sarah, qui a récemment donné le contact de sa sœur à leurs cousins « pour recréer le lien », prévenant aussi ses deux enfants de 6 et 10 ans du retour espéré de leur tante.

« Je suis désolée de m'être éloignée de vous ces dernières années, j'espère rattraper le temps perdu », lui a récemment écrit Soraya, qui a conscience que la prison l'attend en France. « Est-ce que tu peux te renseigner sur les peines ? », « Est-ce que je pourrai reprendre des études en prison ? », « Est-ce que je pourrai voir mes enfants ? », demande la mère de famille à sa sœur. Sarah s'est notamment renseignée auprès de sa belle-mère, retraitée de l'aide sociale à l'enfance de Bobigny, qui prend en charge les enfants revenants de Syrie.

« J'ai pris conscience que ce sera un long chemin », résume Sarah, évoquant le revirement des autorités françaises concernant le rapatriement des ressortissants français détenus ou retenus en Syrie. Un temps envisagé, ce scénario ne semble plus à l'ordre du jour. « Des femmes comme ma sœur veulent rentrer, payer leur dette à la justice, et sauver leurs enfants », résume Sarah. Regrettant « que l'on fasse l'amalgame entre les enfants et les djihadistes », elle espère que la politique du « cas par cas », un temps évoqué par Emmanuel Macron, sera appliquée. En attendant, Sarah a remis les vêtements achetés pour son neveu. « J'aurai dû prendre du 5 ans », soupire-t-elle. ■

CÉCILE BOUANCHAUD